



LMR  
case post. 13  
2500 Bienne 4  
éd. resp.  
R. Riemez

# la brèche

ligue marxiste révolutionnaire  
feuille bienneise juin 80

## Droit à une formation professionnelle égale pour tous

Dans les débats autour des DROITS EGAUX, on s'achoppe particulièrement à l'égalité des salaires... on le verra ces prochains jours dans les débats aux Chambres.

"L'égalité des salaires, c'est la faillite de l'économie!", c'est là l'aveu patronal de la taille des profits tirés de la surexploitation des femmes. Mais on entend aussi "le travail des femmes n'a pas la même valeur que celui des hommes, revendiquer l'égalité des salaires, ce serait prétendre que les femmes ont les mêmes compétences!".

Effectivement, dans les entreprises, dans les bureaux, dans les magasins, l'énorme majorité des femmes ne peut pas comparer son poste ni son travail à celui d'un collègue masculin (à l'exception des enseignantes et quelques rares professions); et encore moins comparer son salaire.

Par exemple, dans les ateliers de l'horlogerie :

parmi les travailleurs dits "QUALIFIES"  
13% sont des femmes, elles gagnent en moyenne 2000.-/mois  
87% sont des hommes, ils gagnent en moyenne 2500.-

parmi les "NON ou SEMI-QUALIFIES"  
80% sont des femmes, elles gagnent en moyenne 1500.-  
20% sont des hommes, ils gagnent en moyenne 2000.-

"A QUALIFICATION EGALE",  
les femmes non qualifiées gagnent 30% de moins  
les femmes qualifiées gagnent 20% de moins  
(source : FTMH, Genève)



### Pourquoi de telles inégalités ?

- ... "les femmes ont comme premier intérêt la famille, enfants et ménage. Elles ne peuvent pas prendre de responsabilités au travail. Elles manquent souvent ..."
- ... "les femmes travaillent en général avant le mariage, après l'éducation des enfants ou en cas de force majeure lorsqu'elles sont divorcées, veuves ou célibataires..."
- ... "elles ne peuvent pas effectuer de travaux lourds ou trop sales... il faut respecter les natures différentes, les compétences différentes (entendez "inférieures")..."
- ... "elles ne sont pas syndiquées, elles se concurrent entre elles, comment pourraient-elles revendiquer l'égalité?"

Ces arguments pullulent dans les déclarations patronales d'un paternalisme apparemment bien intentionné... or, l'enjeu de leurs discours, c'est le maintien des femmes au foyer, leur utilisation comme main-d'oeuvre d'appoint, divisée, bon marché, pas syndiquée, pour pouvoir en extorquer le profit maximum.

Pour les patrons et les parlementaires bourgeois, nul souci pour la famille puisqu'ils imposent le travail à l'équipe, refusent la diminution des heures passées au travail et liment autant que possible le niveau de vie!

nul souci pour la santé des travailleuses auxquelles ils imposent de très durs travaux aux pièces, au binoculaire, la station debout pendant 45h et plus dans les magasins, même aux femmes enceintes!

Leurs arguments contre l'égalité des droits, en particulier contre l'égalité des salaires visent à renforcer la division entre travailleurs, entre travailleuses, comme entre Suisses et immigrés.

### UN MOYEN : DROIT A UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITE DE LUTTE POUR TOUS ET POUR TOUTES!

Les inégalités trouvent leur principale racine dans la division des rôles entre hommes et femmes, division inculquée dès l'enfance (jeux de filles et jeux de garçons) et renforcée tout au long de la scolarité, surtout lors de l'orientation professionnelle vers des branches masculines ou des branches féminines. Ainsi à la base de l'inégalité des postes, de l'inégalité des salaires :

#### LES DISCRIMINATIONS ENTRE FILLES ET GARCONS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Pour les combattre efficacement, la LMR a soumis à discussion un projet d'initiative pour LA CREATION D'ATELIERS PUBLICS D'APPRENTISSAGE à toutes les organisations du mouvement ouvrier. Ce projet tient particulièrement compte des barrières que rencontrent les femmes pour leur formation et leur recyclage. Une telle proposition permet aussi concrètement de contrer les préjugés et comportements sexistes à l'égard des femmes qu'on rencontre encore trop souvent dans les rangs des travailleurs.

## Saisonniers: les esclaves modernes

Chaque année au printemps, des dizaines de milliers de saisonniers arrivent dans notre pays, si connu pour son "hospitalité". Un grand quotidien zurichois a récemment décrit le rituel inhumain et humiliant qui accueille ces saisonniers à la frontière.

Parqués comme des bêtes dans les wagons fermés des trains spéciaux, ils attendent, une journée durant, l'examen sanitaire d'entrée. Ils ont ainsi un avant-goût de ce qui attend les 96 000 saisonniers en Suisse, qui ne peuvent ni changer d'emploi, ni faire venir leur famille. Ils ne peuvent pas non plus louer d'appartement. En cas d'accident, l'assurance-invalidité ne leur paiera pas de rente partielle, pas plus qu'elle ne prendra en charge les frais de leur réinsertion professionnelle.

Il existe peu d'autres preuves aussi flagrantes, dans ce pays qui se targue de ses "traditions humanitaires", de l'hypocrisie de la morale bourgeoise. L'évêque brésilien Dom Helder Camara, qui passa récemment en Suisse, a réclamé l'abolition du statut de saisonnier, unique en son genre en Europe et qui n'a d'équivalent que celui existant dans les bantoustans sud-africains. Cette déclaration ne semble pas avoir beaucoup touché un Kurt Furgler, par exemple, qui s'était pourtant tellement réclamé de la morale "chrétienne" pour combattre l'initiative du délai. Les mêmes milieux bourgeois, qui n'ont que la protection de la famille à la bouche, séparent sans problèmes les saisonniers de leur famille... Ils protestent avec emphase lorsque les droits de l'homme sont bafoués dans les pays de l'Est; en même temps ils privent 96 000 saisonniers d'une bonne partie de ces mêmes droits... Pire encore : la nouvelle loi sur les étrangers, qualifiée de "progressiste" par les partis bourgeois, maintient les statuts inhumains et, évidemment, le plus inhumain d'entre eux, le statut de saisonnier.



Une défense enfin conséquente des intérêts des immigrés par le mouvement ouvrier suisse, pour l'abolition de tous les statuts, en particulier de celui de saisonnier, ne sera pas simplement la seule réponse efficace aux pressions sur les salaires. L'unité des travailleurs suisses et immigrés, qui doit être réalisée aujourd'hui contre la nouvelle loi sur les étrangers et autour de l'initiative "Etre solidaires", est un pas important dans la lutte pour l'abolition de la domination de l'immoralité capitaliste.

Un exemple de cette HYPOCRISIE PATRONALE : l'éditorial d'OPINIONS, journal diffusé à 4000 salariés de Suisse romande que leurs patrons abonnent gratuitement... et pour cause!

Dans le no de Mai, en conclusion d'un plaidoyer en faveur de la loi sur les étrangers et sur le statut de saisonnier, on peut lire :

Ne vaut-il pas mieux, comme le disait récemment le président des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, être saisonnier en Suisse plutôt que chômeur dans son propre pays?

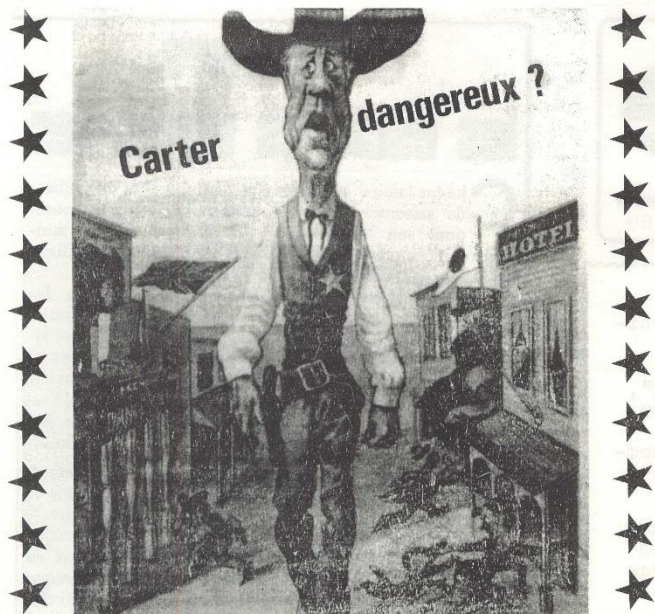
En cas de suppression du statut du saisonnier, le choix est clair: ou bien nous renonçons à eux et nous privons de travail une centaine de milliers de personnes en nous causant à nous-mêmes beaucoup de tort: ou bien nous leur donnons un permis à l'année et, compte tenu de l'arrivée des familles, nous faisons remonter le nombre des étrangers au bénéfice d'un permis de séjour et d'établissement de quelque 870 000 à plus d'un million.

Ce serait contraire à la politique de stabilisation appliquée résolument depuis plusieurs années. Et ne risquerait-on pas de voir resurgir la xénophobie que nous avons connue il n'y a pas si longtemps.

Non, le travailleur n'a pas le choix!

"nous", ce sont les PATRONS, car ce sont eux qui décident d'embaucher ou de licencier, et qui en priorité!... et non les citoyens-travailleurs comme le laisse entendre le texte.

Denonçons-la! Son but: maintenir un taux d'immigrés selon les besoins du capitalisme et suffisant pour diviser les travailleurs entre eux, en Suisse entre autochtones et immigrés et dans les pays d'émigration entre chômeurs, embauchés et aptes à l'émigration.



Le "président-cacahouète" américain cherche par tous les moyens à polariser l'opinion publique américaine sur les "dangers du communisme". Son objectif est simple: faire oublier la récession qui s'installe aux USA. En mars, les prix ont augmenté de 14,6%, la production industrielle a chuté de 1,9% en avril. C'est l'automobile et la construction qui ont donné le signal de cette baisse rapide. En avril, le nombre de voitures assemblées diminuait de 30% par rapport aux six mois précédents et de 15% par rapport à mars 1980. Cette baisse est identique à celle du début de la récession de 74-75. Seule l'industrie d'armement se porte bien, ce qui éclaire les motivations des grands discours sur les besoins de contrer la supériorité soviétique. C'est donc une véritable crise de surproduction qui a débuté cette année aux Etats Unis et qui va se répercuter dans les mois qui viennent en Europe et en Suisse. C'est là le vrai visage du capitalisme américain avec les millions de chômeurs, la violence contre les Noirs et la dioxine qui tue à petit feu. Carter, après s'être lancé dans la campagne des "Boats people" (qui en parle encore?), a trouvé de nouveaux thèmes de propagande: les réfugiés cubains et le boycott des J. O. de Moscou.

Après le coup de Tabas en Iran, l'administration de Washington prépare aussi d'autres interventions militaires là où ses intérêts "vitaux" sont mis en question, en fait les intérêts des compagnies pétrolières dans le Golf Persique ou ceux de l'United Fruit en Amérique centrale. La presse dite d'information participe activement à la campagne d'intoxication en cours. Les soi-disant menaces soviétiques servent d'argument au lobby militaire suisse pour exiger une nouvelle augmentation des dépenses d'armement. Au même moment la majorité bourgeoise des Chambres fédérales vote l'augmentation du prix du pain et la diminution des subventions aux caisses-maladie. La fonction de la campagne anticommuniste est claire: pour Carter comme pour Chevallaz ou Furgler, il s'agit de faire passer plus facilement leur politique d'austérité qui frappe les travailleurs. Nous devons la refuser et dénoncer leurs manœuvres!

#### MESDAMES, MESSIEURS DE LA SEB: LA CHASSE AUX SORCIERES ÇA EXISTE!

Lors de sa dernière assemblée des délégués, la SEB (Société des enseignants bernois) par la voix de son secrétaire Yves Monnin a cherché à minimiser la répression et l'arbitraire qui ont régné tout au long de la campagne des réélections du corps enseignant bernois. Il faut bien le dire une telle attitude n'est pas pour nous étonner. Elle souligne une fois de plus les principes très ambigus affichés par la SEB durant cette campagne. La lutte contre l'interdiction professionnelle n'est pas une question de principe; un rapport pédagogique "mûrement réfléchi par un inspecteur" suffit à freiner la SEB. Le cas de la non-réélection d'une enseignante à Elay est à ce titre exemplaire et illustre à quel point la corporatisme des enseignants se lie les mains par sa politique de collaboration avec les autorités.

L'attitude sibylline de la SEB ne favorise en tout cas pas la constitution d'une opposition claire et efficace aux méthodes utilisées par les autorités scolaires dans notre région et dans notre canton. Conciliations et négociations de couloirs ne vont certainement pas semer le doute dans les rangs de Force démocratique quant à la politique adoptée en matière de répression contre les enseignants autonomistes ou critiques. A ce titre l'affaire Amstutz vient confirmer cette tendance. Elle montre à quel point la qualification professionnelle est accessoire. Conformité, respect des normes, soumission et silence deviennent des critères de nomination! Tout en amenant son soutien à Pierre Amstutz, à ses collègues et à ses élèves qui se sont mis en grève, la Ligue marxiste révolutionnaire appelle à la constitution d'un front large de lutte contre la répression dans le Jura bernois et à Bienne.

## La convention horlogère dénoncée

un moyen de pression suffisant face au patronat ?

Les délégué(e)s horlogers, réunis le 10 mai en conférence d'industrie, ont dénoncé pour le 30 septembre 80 la convention horlogère actuellement en vigueur et cela par 56 voix contre 41 et 5 abstentions. Cette conférence était réunie pour faire le point sur les négociations contractuelles en cours. Les délégués ont pris cette décision contre l'avis de la direction de la FTMH qui a agité le spectre d'un vide conventionnel pouvant remettre en cause les acquis et qui a voulu faire croire aux délégué(e)s que dénonciation de la convention équivalait à rupture des négociations. Les délégués ont voulu se donner un moyen de pression face à l'intransigeance patronale dans ces négociations. Notons que leur décision est à elle seule un petit événement historique, la convention horlogère n'ayant plus été dénoncée depuis plus de 30 ans! Ce coup de tonnerre ne se produit pas dans un ciel entièrement bleu. Le refus du réajustement intégral de salaire pour cette année constitue une attaque extrêmement grave aux acquis conventionnels. Et sur ce point la FTMH reste silencieuse.

### Un début de changement dans la pratique syndicale

La tenue même de cette conférence durant la phase de négociations marque une certaine modification du "climat" à l'intérieur de la FTMH; elle est la conséquence de l'écho qu'ont rencontré les propositions du Manifeste 77 dans la région horlogère sur la nécessité d'un fonctionnement démocratique du syndicat pour faire peser pleinement la force des travailleurs lors de négociations conventionnelles; elle est aussi le fruit de la situation économique caractérisée par une certaine reprise dans l'horlogerie ces deux dernières années, et dont les travailleurs n'ont nullement profité, alors que s'amorcent à l'horizon les nuages de la prochaine récession qui va avoir des effets terribles sur l'emploi. Les travailleurs et travailleuses de l'horlogerie, organisés dans la FTMH, cherchent avec raison à utiliser au maximum le rapport de forces actuel

pour gagner sur certaines revendications. Voilà pourquoi la dernière assemblée de délégués de janvier 80 avait voté la convocation d'une nouvelle assemblée durant la phase de négociations pour faire pression sur la convention patronale et assurer un mandat précis à la commission syndicale de négociations.

#### La politique patronale : ne pas céder d'un pouce aux revendications syndicales

La lutte syndicale, l'organe de la FTMH, est même obligée de dénoncer à mots couverts cette intransigeance patronale: "*Placée à mi-parcours de la négociation, l'assemblée de Neuchâtel attendait de nos partenaires sociaux la marque d'intentions plus généreuses. Malgré la qualité des négociateurs de la fédération, les efforts investis n'ont pas porté les fruits escomptés*". Mais "la qualité" des négociateurs ne permettra pas de surmonter le blocage total du patronat. Sa position de fermeté est avant tout déterminée par la volonté de ne pas entamer ses réserves financières au moment où une deuxième récession s'annonce. Les négociations autour du tapis vert, qui ont pour seul argument la nécessité de maintenir la bonne entente entre "partenaires sociaux", ne feront pas reculer d'un pas la convention patronale. Les délégués l'ont bien compris en prenant leur décision qui constitue de ce point de vue un véritable coup de semonce. Car le patronat a refusé d'entrer en matière sur la quasi totalité des revendications ouvrières. Sur la diminution globale du temps de travail, il a placé les délégués face au choix de l'allongement des vacances ou de la diminution hebdomadaire des heures de travail. La conférence d'industrie a refusé ce chantage et a réaffirmé que ces deux revendications étaient prioritaires. Sur la mensualisation et le 13ème mois, la convention patronale veut bien entrer en matière, mais exige un calendrier d'application de ces revendications qui les "saucissonne" sur plusieurs années et va à l'encontre d'une introduction généralisée et rapide pour l'ensemble des travailleurs. Concernant la protection de la maternité, les patrons s'y refusent entièrement pour des raisons financières avant tout. Un travailleur sur deux est une travailleuse dans l'horlogerie! La FTMH demandait un congé maternité de 16 semaines dont dix après l'accouchement et la protection contre le licenciement pendant la grossesse. A propos de la revendication à travail égal, salaire égal, la convention patronale ne manque pas de culot: elle se déclare d'accord avec

le principe, mais affirme en même temps qu'il est "irréalisable" et coûterait trop cher! Pour les commissions d'entreprise, les patrons entendent rester maîtres chez eux: elles doivent rester des organes consultatifs alors que la FTMH veut leur donner la compétence de surveiller l'application de la convention dans l'entreprise avec un droit de recours au tribunal arbitral. La FTMH exige également le droit de présenter des listes composées uniquement de syndiqués pour les élections à ces commissions. Face au jusqu'au-boutisme patronal, la FTMH ne peut se contenter d'affirmer sa bonne volonté comme elle le fait dans le cahier de revendications où elle déclare, en préambule à la revendication de la diminution hebdomadaire du temps de travail: "*La FTMH n'ayant jamais demandé l'impossible, et s'étant toujours montrée réaliste et prompte à respecter les principes de la bonne foi...*"

#### Pour faire plier le patronat, renforçons le syndicat dans les entreprises!

La dénonciation de la convention ne suffira certainement pas pour obliger l'ASUAG, la SSIH et les entreprises horlogères à accepter les revendications ouvrières. C'est sur les lieux de travail qu'il faut maintenant agir, en informant tous les travailleurs de la situation, en leur montrant la nécessité de se syndiquer pour répondre à l'arrogance patronale, en organisant dans les villes horlogères, des assemblées regroupant les travailleurs et travailleuses qui soutiennent le cahier de revendications pour la convention et qui manifestent leur volonté de ne pas céder face au diktat du patronat horloger. Ce n'est que si la FTMH réalise cette politique que la dénonciation de la convention ne sera pas qu'un coup de poing sur la table: elle pourra alors signifier la préparation d'une véritable contre-offensive ouvrière à la politique du patronat horloger. Car si les travailleurs de l'horlogerie n'obtiennent, entre autres, ni les 40 heures ni la mensualisation, les trusts horlogers auront le champ libre pour s'attaquer plus durement encore aux conditions de travail et à l'emploi dans la période qui vient, en faisant jouer entièrement en leur faveur la nouvelle récession qui s'annonce. L'obstination patronale n'a pas seulement des raisons d'ordre financier: le veto sur les revendications liées aux femmes-ouvrières et aux commissions d'entreprise vise à empêcher que le syndicat ne se renforce et n'ait plus de moyens d'action dans la prochaine période conventionnelle.